



2. GÉRER L'ÉPISODE SUICIDAIRE – PLAN PRÉVENTION SUICIDE (PPS)

Quand? Lorsqu'une personne amène des inquiétudes quant à un risque suicidaire

NOM / PRÉNOM :		NO DE DOSSIER :		DATE DE NAISSANCE :		
Nom(s) de la(des) personne(s) gérant l'épisode :			Lien avec l'utilisateur :		Date :	
<p>Information à recueillir : Indicateurs sur lesquels appuyer votre jugement clinique quant à l'épisode suicidaire et au danger de passage à l'acte. Facteurs proximaux pouvant augmenter le danger ou protéger dans la situation actuelle</p> <p>Facteurs de risque de l'épisode :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Antécédents de MAAS (lesquels, quand?) - Comportement suicidaire ou décès (par suicide ou non) dans l'entourage (moins d'1 an) - Niveau d'impulsivité / agressivité - Troubles mentaux et troubles associés (TGC, TDAH, etc.) - Type et niveaux de DI et TSA - Relations interpersonnelles négatives ou isolement - Comportements de prise de risque ou de blessure - État de désorganisation actuel - État d'intoxication actuel - Désespoir, exaspération, découragement (court, moyen terme) - Capacité de planification (en général et du geste suicidaire). <p>Facteurs de protection de l'épisode :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Options variées d'expression (besoins, émotions, frustrations, demande d'aide), et de résolution de problèmes - Présence de soutien lors des événements prévisibles ou stressants - Raisons de vivre, ambivalence par rapport au suicide - Soutien social <p>Moments critiques liés aux MAAS actuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chronicisation d'une situation d'impuissance - Accumulation d'événements (même mineurs en apparence) - Événements majeurs prévisibles - Événements affectifs majeurs imprévus <p>Exigences du milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inadéquation entre les capacités actuelles de la personne et les demandes du milieu. <p>Conséquences de l'épisode de MAAS sur les relations, les activités, les émotions, les cognitions, l'entourage, etc.</p>	Observer	<p>Observer : informations recueillies Sources : Questions à la personne, observations, questions à des intervenants ou des proches, dossier de l'utilisateur</p>				
		Décider	<p>Décider : Décision issue du processus d'estimation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Y-a-t-il un danger de passage à l'acte prévisible si la personne est laissée seule? - Y-a-t-il un danger de passage à l'acte prévisible dans les prochains jours? - L'intensité et la fréquence des idées suicidaires sont-elles préoccupantes? 			
			Agir	<p>Agir : intervenir pour gérer l'épisode suicidaire en fonction des besoins de la personne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité - Réduire le risque de passage à l'acte suicidaire - Suivi étroit - Susciter l'espoir - Trouver des solutions au problème immédiat - Prendre les MAAS au sérieux (ne pas banaliser ni minimiser) 		

2. GÉRER L'ÉPISODE SUICIDAIRE – PLAN PRÉVENTION SUICIDE (PPS) (suite)

Quand? Lorsqu'une personne amène des inquiétudes quant à un risque suicidaire

Version 2024

NOM / PRÉNOM :	NO DE DOSSIER :	DATE DE NAISSANCE :
<p>Conclure le processus de gestion de l'épisode suicidaire : S'assurer que la personne comprend et qu'elle se sent à l'aise avec les conclusions de l'estimation et le plan d'action mis en place</p> <p>Vérifier avec la personne comment elle se sent par rapport à ses idées suicidaires, aux changements qu'il y a eus, au plan d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confort de la personne avec le plan d'action (qui inclut les solutions) - Volonté et mobilisation de la personne par rapport au plan d'action (collaboration) - Capacité de la personne à mettre en œuvre le plan d'action - Aide à apporter à la personne pour mettre en place le plan d'action (comment l'aider? Qui fera quoi? Quand?) - Moments critiques à surveiller dans les heures, jours, semaines qui suivent - État des idées suicidaires - État du plan suicidaire <p>Vérifier les effets potentiels d'avoir abordé les questions concernant les MAAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier comment la personne se sent d'avoir parlé de ses MAAS, - Explorer ce qui l'a aidée et ce qui a pu rendre la personne mal à l'aise, - Effectuer un recadrage si la personne a des difficultés avec la discussion sur le suicide, - Renforcer les facteurs de protection, - Souligner les bonnes stratégies d'adaptation, - Valider la demande d'aide, - Souligner les forces et qualités, - Rappeler les raisons de vivre, - Indiquer que vous êtes content que la personne ne pense plus (ou moins) au suicide en ce moment, que c'est une bonne chose pour elle. 	<p>Agir</p>	

Nom de la personne ayant complété cette section

Signature

Date